

POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin Français

Maison du Parc - 95 450 Théméricourt

Accueil : 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11



CAHIER DES CHARGES

**OBJET : Installation de 10 bornes de recharge pour véhicules électrique
(usage public ou semi-public)**

Marché public de fournitures

Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics,

référence interne :

18042018a-PG

Date limite de réception des dossiers :

18 mai 2018 à 17h00

Date d'envoi à la publication :

18 avril 2018

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



ARTICLE 1 – Pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95 450 Théméricourt

Accueil : 01 34 48 66 10

Fax : 01 34 48 66 11

Adresse internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Profil acheteur : <http://e-marchespublics.com/>

ARTICLE 2 – Objet de la consultation

Dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) et du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) obtenu en 2016, le Parc souhaite promouvoir les mobilités électriques, notamment dans une logique d'accès touristique du territoire. Il souhaite pour cela équiper plusieurs sites touristiques parmi les plus fréquentés et également répartis sur le territoire afin de permettre aux visiteurs utilisant des véhicules électriques de pouvoir accéder aisément à une borne de recharge (plus ou moins rapide selon les capacités du réseau électrique local). Il s'agit notamment de pouvoir assurer une recharge au moins partielle le temps d'une visite ou d'une activité de loisir. Le besoin est estimé à un maximum de 10 bornes.

ARTICLE 3– Objet de l'appel d'offres

Fourniture et installation de 10 bornes de recharge pour véhicules de tourisme (automobiles) en différents points du territoire du Parc. Ces bornes devront être adaptés à un usage public (installées sur domaine public communal) ou semi-public (en sites privés recevant du public), solides, d'usage et d'entretien aisé, et personnalisables. Elles devront pouvoir être équipées, à la commande ou à posteriori, d'un dispositif de paiement de la recharge.

Le type de borne proposé devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- borne sur pied ancrée au sol, alimentation non visible, puissance de recharge normale (3 à 22 kW selon les alimentations disponibles) ;
- borne prévue pour un usage public (solidité, fiabilité, entretien facile) en extérieur ;
- double prise de type 2 (norme EN62196-2) + branchement type domestique 16A ;
- possibilité de personnalisation de la face avant et du pied de borne ;
- possibilité d'équipement (à la livraison ou à posteriori) par un dispositif de paiement (par carte, badge, abonnement, etc.) de la recharge.

Les propositions techniques et financières devront inclure les prestations suivantes :

- fourniture et pose dans les règles de l'art ;
- armoire et tableau électrique déportés avec équipements de protection (disjoncteurs) et de pilotage (minimum interrupteur, place pour une horloge) ;
- fourniture et réalisation d'un support béton et protection de pied, compris terrassement ;

- fourniture et pose de fourreau et câbles d'alimentation pour une longueur moyenne de 20m entre la borne et l'armoire électrique ;

Toutes autres suggestions sont autorisées en option ou variantes à l'initiative du candidat.

ARTICLE 4 – Tranches

Tranche ferme : 6 bornes doubles sur pied de type 3 à 7 kW

Tranche optionnelle :

Selon les besoins, bornes complémentaires dans la limite des 10 prévues au présent appel d'offres

Variantes :

- plus-value pour puissance 22 kW (32 A triphasé) ;
- moins-value pour borne murale ;
- plus-value pour raccordement supplémentaire.

ARTICLE 5 – Présentation des offres

Les offres devront présenter successivement :

- le modèle de borne proposé, ses caractéristiques techniques au regard des besoins et critères d'analyse exposés dans les articles 2, 3 et 5 du présent document ;
- la proposition du meilleur délai de livraison et d'installation ;
- la proposition de prix, exprimée en prix global et forfaitaire (HT/TTC) pour la tranche ferme, et en prix unitaire (HT/TTC) pour la tranche optionnelle destinée à être levée en fonction des besoins
- l'indication de variation de prix unitaire par rapport à la proposition de base pour les variantes :
 - . plus-value pour puissance 22 kW (32 A triphasé)
 - . moins-value pour borne murale

ARTICLE 5 – Critères d'analyse des offres

L'analyse des offres reposera sur une analyse des critères techniques et du prix pour respectivement 70% et 30% de la note, tranche optionnelle et variantes comprises.

Note technique :

Les propositions seront jugées au regard de leur pertinence sur les points suivants, à égalité :

- Type de borne, solidité, fiabilité, facilité d'entretien,
- Esthétique, capacité de personnalisation (place pour les logos Parc et TEPCV),
- Meilleur délai de fourniture et d'installation (unique ou échelonné),
- capacité d'équipement de paiement

Note prix :

Proposition de prix pour les fournitures et prestations objet du marché.

ARTICLE 5 – Calendrier

Publication de l'appel d'offres : 18 avril 2018

Date maximale de réception des candidatures (1 mois) : 18 mai 2018 à 17h

ARTICLE 6 – Remise des offres

Envoi des offres par courrier à :

Parc naturel régional du Vexin français - Maison du Parc – 9540 Théméricourt

Préciser la mention suivante :

« MAPA - Installation de bornes de recharge pour véhicules électrique – Patrick GAUTIER »

ARTICLE 7 – Pièces à fournir par les candidats

Formulaires DC1, DC2 et DC4 de présentation des candidats et renseignements sur leur capacité économique, technique et professionnelle.

ARTICLE 8 – Pièces contractuelles du marché

Le présent cahier des charges, valant règlement de consultation et cahier des clauses techniques particulières ;

Le CCAG Fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009) ;

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 (présentation du candidat et renseignements sur sa capacité économique, technique et professionnelle), à renseigner par tous les candidats ;

L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1), à renseigner uniquement par le titulaire après attribution du marché.

ARTICLE 9 – Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre dans le but de mettre au point définitivement l'offre la mieux adaptée aux besoins.

ARTICLE 10 – Renseignements

Renseignements par mail à l'adresse suivante : p.gautier@pnr-vexin-francais.fr

Demander un accusé de réception.